

Service vétérinaire – Environnement  
10 Boulevard Gaston Doumergue  
BP 76315  
Cedex 2  
44036 NANTES

NANTES, le 25/04/2023

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 20/04/2023

### **Contexte et constats**

Publié sur 

**MONDAIN Gilles**

3 rue du Sabotier  
44130 Le Gâvre

Références : 2023-01087  
Code AIOT : 0054400595

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 20/04/2023 dans l'établissement MONDAIN Gilles implanté à Le Limousin 44170 Vay. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- MONDAIN Gilles
- le Limousin 44170 Vay
- Code AIOT : 0054400595
- Régime : Autorisation
- IED : Oui

Élevage de volaille soumis à autorisation.

### **2) Constats**

#### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes sont susceptibles de faire l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
7	Dispositif de prévention des accidents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
8	Dispositif de rétention des pollutions accidentelles	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
15	Émissions atmosphériques d'ammoniac	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire
1	Conformité de l'installation au dossier	Lettre du 03/02/2014
2	Règles d'implantation	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
3	Intégrations paysagères	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
4	Sécurité Incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
5	Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
6	Lutte contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
9	Prélèvements et consommation d'eau	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
10	Collecte et stockage des effluents	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
11	Plan d'épandage	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
12	Application des programmes d'action nitrate	Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
13	Déchets et sous-produits animaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
14	Mise en œuvre des MTD	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42

**2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats**

Absence de contrôle des installations électriques et de dispositif de rétention des bidons de produits dangereux : non-conformités persistantes déjà constatées lors de l'inspection précédente en 2018.

**2-4) Fiches de constats**

**N° 1 :** Conformité de l'installation au dossier

<b>Référence réglementaire :</b> Lettre du 03/02/2014
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b> Nature et Effectif
<b>Constats :</b> Vide sanitaire
<b>Observations :</b> Élevage NA (nouvelle agriculture) : effectif habituel de 22000 poulets
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 2 :** Règles d'implantation

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Prescription contrôlée :</b> Distance minimale d'implantation des bâtiments d'élevage et leurs annexes
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 3 : Intégrations paysagères

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Implantation – Aménagement
<b>Prescription contrôlée :</b> Intégration paysagère et propreté des installations et de leurs abords.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 4 : Sécurité Incendie

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 10
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> Propreté des locaux. Lutte contre la prolifération des insectes et des rongeurs.
<b>Constats :</b> Propreté conforme. Dératisation réalisée par la société CTH
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 5 : Bâtiments et ouvrages de stockage des effluents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 11
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Bâtiments d'élevage et ouvrages de stockage des effluents. Stockage des aliments en dehors des bâtiments.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 6 : Lutte contre l'incendie

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 12 et 13
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> Lutte contre l'incendie
<b>Constats :</b> Contrôle des extincteurs réalisé le 17 avril 2023 Affichage des consignes dans les sas des bâtiments d'élevage. Présence d'un poteau incendie à l'entrée du village.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

### N° 7 : Dispositif de prévention des accidents

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 14
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Sécurité – incendie
<b>Prescription contrôlée :</b> Registre des risques
<b>Constats :</b> Absence de contrôle des installations électriques depuis plus de cinq ans. Non-conformité persistante constatée lors de l'inspection précédente en 2018.
<b>Type de suites proposées :</b> Susceptible de suites

**N° 8 : Dispositif de rétention des pollutions accidentelles**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 15
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Dispositif de rétention des produits dangereux pour l'environnement.
<b>Constats :</b> Absence de dispositif de rétention pour les produits de nettoyage et de désinfection et les bidons d'huile. Non-conformité persistante constatée lors de l'inspection précédente en 2018.
Cuve de fuel à double paroi : conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Susceptible de suites

**N° 9 : Prélèvements et consommation d'eau**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 17
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion de l'eau
<b>Constats :</b> Eau prélevée sur le réseau d'eau public Absence de fuite d'eau
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 10 : Collecte et stockage des effluents**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 23
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Stockage des effluents
<b>Constats :</b> Absence de stockage du fumier de volaille. Stockage du fumier au champ si nécessaire.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

**N° 11 : Plan d'épandage**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 27 et 37
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b> Plan d'épandage
<b>Constats :</b> Parcelles en propre et prêteurs de terres initiaux.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 12 : Application des programmes d'action nitrate

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 19/12/2011, article Annexe 1 : I à VIII
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion des effluents et des épandages : période – stockage – plan de fumure et cahier d'enregistrement – couvertures végétales
<b>Constats :</b> Plan prévisionnel de fumure et cahier d'enregistrement de la fertilisation conformes. Balance globale azotée conforme.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 13 : Déchets et sous-produits animaux

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 33
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Pollution
<b>Prescription contrôlée :</b> Gestion des déchets et des sous-produits animaux
<b>Constats :</b> Stockage des cadavres (équarrissage) : présence de trois bacs d'équarrissage et de deux congélateurs. Stockage et destination des déchets de soins vétérinaires (médicaments, seringues, aiguilles...) : poubelle jaune dédiée aux produits médicamenteux. Stockage et destination des bidons et plastiques usagés, des sacs d'aliments, des ficelles,... : présentation de bons de reprise par TERRENA des déchets triés. Absence de brûlage ou de résidu de brûlage. Absence d'accumulation de déchets non triés.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 14 : Mise en œuvre des MTD

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 41 et 42
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b> Mise en œuvre des meilleurs techniques disponibles
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite

N° 15 : Émissions atmosphériques d'ammoniac

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article 45
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Dossier
<b>Prescription contrôlée :</b> Déclaration des émissions atmosphériques d'ammoniac
<b>Constats :</b> Absence de déclaration GEREPA des émissions atmosphériques d'ammoniac en 2021 et 2022.
<b>Type de suites proposées :</b> Susceptible de suites